



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DANS LA COMMUNE DE BIACHE-SAINT-VAAST (ARRONDISSEMENT D'ARRAS)

Arras, le 2 mai 2023

Par arrêté du 20 avril 2023, les électeurs de la commune de Biache-Saint-Vaast sont convoqués pour le premier scrutin le dimanche 25 juin 2023 et, en cas de second tour, le dimanche 2 juillet 2023, en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux (27 sièges à pourvoir) et communautaires (7 sièges à pourvoir).

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais (bureau des élections et des associations) :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin : du jeudi 1^{er} juin 2023 au jeudi 8 juin 2023 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.
- Pour le 2nd tour de scrutin : du lundi 26 juin 2023 au mardi 27 juin 2023 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)